



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

COURRIEL :

GEN-QUE307Soumissions@CSC-SCC.GC.CA
(10MB maximum par courriel)

REQUEST FOR PROPOSAL

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT DOESN'T CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT – CE DOCUMENT NE COMPORTE PAS D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Title — Sujet : Réaménagement du poste de garde	
Remodeling of the guardhouse	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21301-23-4113255	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation : 001	Date : 28 juin 2022 June 28, 2022
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG PW-22-00997532	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 2 p.m. EDT – 14h (HAE) on / le : July 12, 2022 / 12 juillet 2022	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Karine Clément Agente régionale, Services des Contrats & Gestion du Matériel Contracting & Materiel Services karine.clement@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 514-235-8177	Fax No. – No de télécopieur : 450-664-6626
Destination of Services : Destination des services : Service correctionnel du Canada Établissement Drummond 2025, boulevard Jean-de-Brébeuf Drummondville (Québec) J2B 7Z6	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	

Issuing Office – Bureau de distribution :

Correctional Service Canada (CSC)
Service correctionnel du Canada (SCC)
250, Montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5



La modification #001 à l'invitation est émise pour :

Le présent addenda # 001 est pour modifier le devis.

Toutes autres clauses et conditions demeurent inchangées.

Solicitation Amendment #001 is issued for:

This addendum # 001 is to modify the specifications.

All other terms and conditions remain unchanged.

Brossard, le 27 juin 2022

ADDENDA No 1
Date d'émission : 27 juin 2022

À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres no 21301-23-4113255 et le modifie de la façon suivante :

ARCHITECTURE - *Amendement*

1. Devis Section 01 11 00
 - a. Ajout de l'Article 1.5.3.1 :

Avant le début des travaux sur place, l'Entrepreneur devra avoir tous les matériaux et matériels en sa possession pour l'exécution des travaux avant sa mobilisation pour la période de travaux en continu. Aucun retard sur l'échéancier des travaux sur place ne sera accepté causé par un retard de livraison de matériaux.
 - b. À l'Article 1.5.6. on devrait lire :

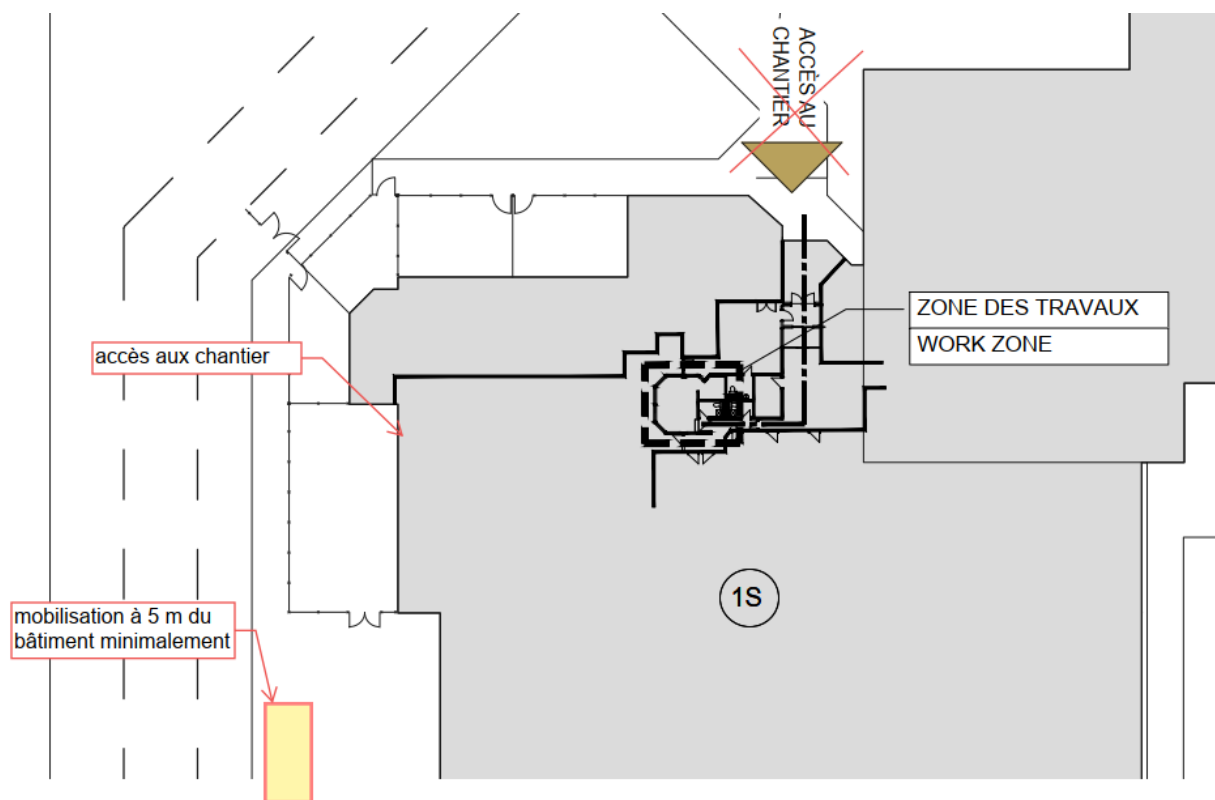
Tous les travaux devront être exécutés entre 6h30 et 18h00.
2. Devis Section 01 51 00
 - a. Remplacer les articles 1.6.1 et 1.6.2 par l'article suivant :

1.6.1 Le Maître de l'ouvrage fournira un accès à l'électricité et en assumera les coûts. Un branchement de 20A minimum sera fourni pour l'alimentation requise pour les travaux. L'entrepreneur devra coordonner avec le Maître de l'ouvrage pour des besoins supplémentaires.
3. Devis Section 01 52 00
 - a. Ajout de l'Article 1.7.1.1 :

Un seul appareil cellulaire sera autorisé. Le propriétaire de l'appareil et l'appareil lui-même devra être le même pour toute la durée des travaux.
4. Plan feuille A100
 - a. Dans la légende de mobilisation, pour la zone de mobilisation clôturée
 - i. Pour l'entreposage fournir une remise verrouillable, le cadenas fourni par le maître de l'ouvrage devra obligatoirement être utilisé.

- b. Modification de l'emplacement de la zone de mobilisation pour la positionnée de l'autre côté du bâtiment et modification de l'accès au chantier, voir l'extrait suivant du plan 1/A001.
Note : Les surfaces doivent être protégé et ragréer à la suite des travaux comme indiqué dans la légende de mobilisation

Extrait plan 1/A001



5. Plan feuille A300

a. Dans les Notes - Électricité et communication

- i. À la note 7 on devrait lire : Aucune installation électrique existante ne peut être réutilisé et doit être démantelé jusqu'aux panneaux électriques du local. Tout le nouveau filage électrique doit être alimenté et raccordé directement aux panneaux électriques. Le filage doit passer par les plafonds ou les planchers surélevés, sauf pour les descentes vers les équipements qui peuvent se trouver en surface et ce dans des conduits métalliques peints tel que la surface.
- ii. Ajout de la note 10 : Les 4 nouveaux postes informatiques devront être alimenté par une nouvelle filerie informatique de cat. 6 et raccordé aux panneaux principaux qui se trouvent

dans les locaux suivants : Local téléphonique # pièce 1N-104.3.1 environ 68 m et le Local informatique # pièce 1N-209 environ 76 m. L'emplacement exactes et l'accès aux locaux sera coordonné avec le maître de l'ouvrage durant les travaux.

Code de couleurs pour le câblage

1. Bleu = Informatique
2. Blanc = Téléphonie
3. Orange = Technologie opérationnel
4. Vert = réseau détenu

- iii. Ajout de la note 11 : Tout le débranchement et le raccordement des appareils informatiques seront effectués par le Maître de l'ouvrage en coordination avec l'échéancier de l'entrepreneur. Conserver sur place, en fonction et soutenir temporairement les appareils E1, E2, E3 et E4 et protégé durant les travaux

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Par: _____

Eric Jutras

Eric Jutras
Architecte



FIN DE L'ADDENDA

Brossard , June 27, 2022

ADDENDUM No. 1
Issue Date: June 27, 2022

TO ALL BIDDERS

This addendum is part of Call for bid No. 21301-23-4113255 and amends it as follows:

ARCHITECTURE - *Amendment*

1. Specifications Section 01 11 00
 - a. Addition of Article 1.5.3.1:
Before beginning field work, the Contractor shall have all materials and equipment in his possession for the execution of the work before his mobilization for the continuous work period. No delay in the field work schedule will be accepted due to late delivery of materials.
 - b. In Article 1.5.6. it should read:
All work must be completed between 6:30 a.m. and 6:00 p.m.
2. Specifications Section 01 51 00
 - a. Replace articles 1.6.1 and 1.6.2 with the following article:
1.6.1 The client will provide access to electricity and will be responsible for the cost. A minimum 20A service entrance will be provided for the power required for the work. The contractor shall coordinate with the Owner for additional requirements.
3. Specifications Section 01 52 00
 - a. Addition of Article 1.7.1.1:
Only one mobile device will be allowed. The owner of the device and the device itself must be the same for the duration of the work.

4. Plan sheet A100
 - a. In the mobilization legend, for the fenced mobilization area
 - i. For storage provide lockable shed, the padlock provided by the owner must be used.
 - b. Change the location of the mobilization area to the other side of the building and modify the access to the construction site, see the following excerpt from Plan 1/A001.
Note: Surfaces must be protected and repair following the work as indicated in the mobilization legend

Extract plan 2/A100

